

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
VOUGY
DU 29 NOVEMBRE 2006

1 – PROGRAMME EAU POTABLE –ASSAINISSEMENT 2006-2007-2008

Après avoir étudié le mémoire technique et la proposition établis par le Cabinet MONTMASSON et compte tenu du coût très élevé du projet d'assainissement eaux usées secteur « Hermy » 1 120 000 € HT pour le raccordement d'environ 35 abonnés, le Conseil Municipal, décide d'abandonner ce projet. Seul le renforcement d'eau potable sera réalisé.

2 – COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY-GLIERES

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- le rapport de la Commission d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC)
- la vente de deux parcelles dans la ZAC du Grand Bois à la CCFG d'une superficie de 2 044 m² pour un montant de 66 206 €
- la mise à disposition à la CCFG par la commune de VOUGY d'un poste pour l'enfance sur la base d'environ 120 h par an

3 – PRODUITS IRRECOUVRABLES

Il est décidé d'admettre en non-valeur le montant des Ordures ménagères pour l'année 1999, d'une entreprise en liquidation judiciaire.

4 – VENTE DE TERRAIN

Le Conseil Municipal accepte de céder une partie d'un terrain communal, sous réserve que le futur acquéreur accepte d'établir une servitude de passage tous usages au profit de la commune.

5 – Attribution subventions

une subvention sera attribuée à l'Office de la Culture et de l'Animation de Bonneville ainsi qu'au Comité des Fêtes de VOUGY

6 – DEMANDE D'ACQUISITION DE MOBILIER SCOLAIRE

Dans le cadre de l'agrandissement du Groupe scolaire, du mobilier supplémentaire doit être acquis. Une consultation sera lancée.

7 – VIREMENT DE CREDITS

Afin de pouvoir intégrer dans le patrimoine de la Commune, les travaux d'enfouissement de réseaux et d'éclairage public de la Rue d'Hermy, il est nécessaire d'ouvrir des crédits en section d'investissements. Ceux-ci sont approuvés

Vu pour être affiché le 1^{er} décembre 2006
conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales.

Le Maire,